

LES AVANTAGES DU PARTENARIAT CEE AVEC EDF



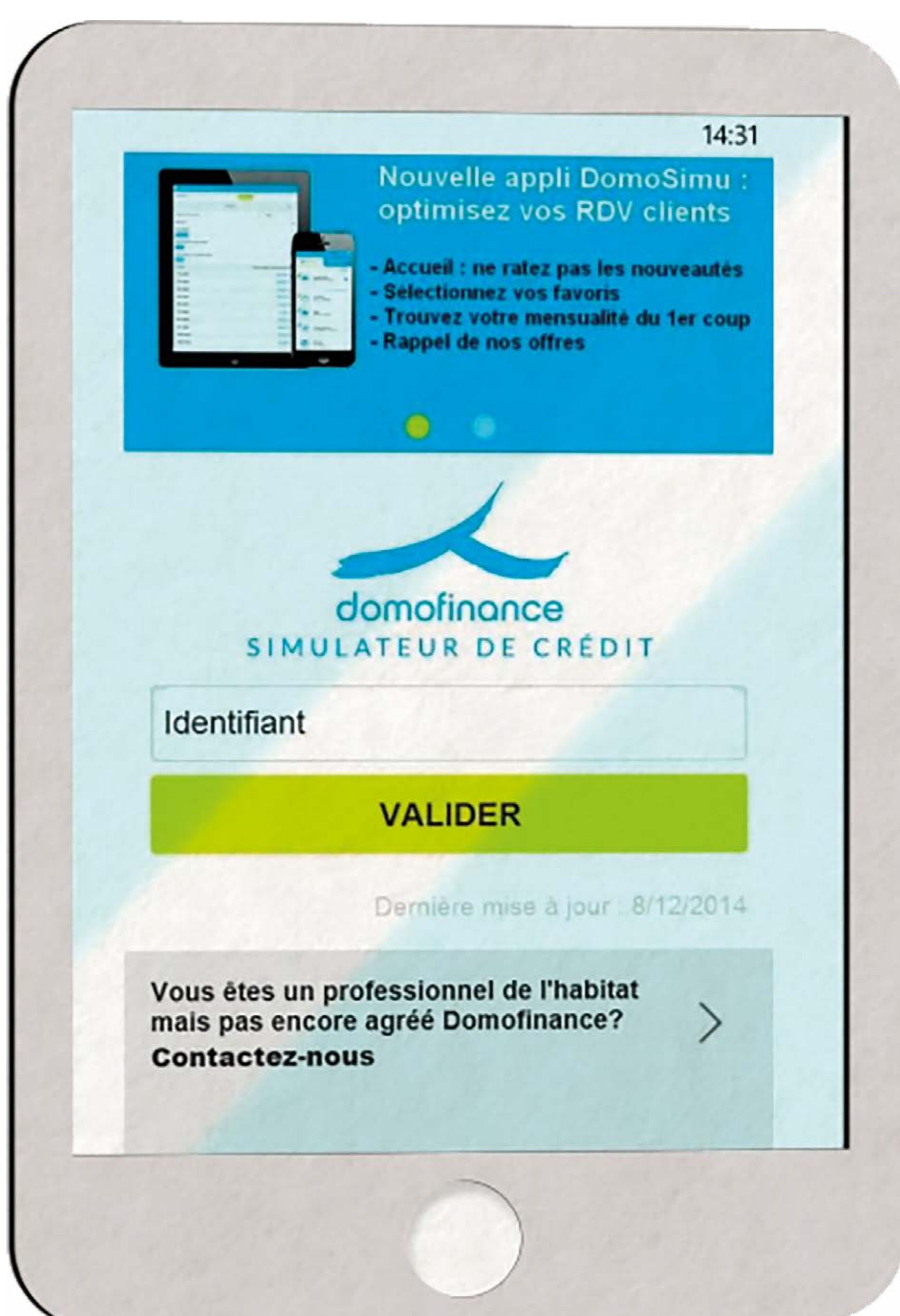
SIMPLICITÉ

- Votre client crée lui-même son dossier CEE sur le site prime-energie-edf.fr.
- Il saisit votre code Partenaire transmis par EDF.
- Il transmet à EDF son dossier finalisé.



AVANTAGES

- Votre client bénéficie d'une aide pour financer ses travaux.
- Vous bénéficiez de primes d'apport d'affaires pour chaque dossier CEE validé.
- Vous accédez à des offres de Prêts proposées par notre partenaire financier, Domofinance, sous conditions, pour vos clients :
 - décision de prêt sous 48 heures,
 - **simulation des mensualités de prêt en 3 clics,**
 - versement de la somme empruntée par votre client sur votre compte bancaire sous 48 heures⁽¹⁾,
 - réseau de commerciaux de proximité.



*Filiale de l'UECF FFB en charge du développement et de la gestion des partenariats commerciaux.

⁽¹⁾ après réception par Domofinance de la facture et de l'avis de fin de travaux signé de votre client.